

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2011

Voici les principaux sujets qui ont été abordés lors du dernier conseil d'administration en date du 6 octobre 2011.

- Bilan de la rentrée :

les effectifs étaient de 551 élèves (+ 3 élèves depuis) dont 467 en enseignement général, 73 en SEGPA et 11 en ULIS. Dont 36 internes, 472 demi-pensionnaires et 43 externes.

- Règlement intérieur :

un nouveau texte sur le plan national est paru et a amené à modifier le règlement intérieur du collège. La nouveauté, c'est la constitution d'une commission éducative. Elle sera présidée par le chef d'établissement et comprendra au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels du collège dont au moins un professeur. Pourront y être représentés les élèves. Cette commission peut s'apparenter à un "petit" conseil de discipline. Elle se réunira pour tenter de trouver une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement.

- Consommation d'alcool et autres addictions :

comme l'ensemble des établissements scolaires de la ville, le collège a décidé de s'engager dans la mise en oeuvre d'un protocole de réponse aux conduites addictives. Ce document d'une soixantaine de pages a été réalisé par le Réseau Santé Citoyenneté de la ville et permet aux établissements d'avoir à leur disposition, un outil méthodologique technique, dans le but de mieux répondre aux problèmes liés à la consommation d'alcool, de drogues, etc. L'objectif des équipes pédagogiques est toujours d'aller vers l'accompagnement et la prévention. Une façon d'harmoniser les pratiques dans tous les établissements scolaires.

- Dégradations et pertes d'objets confiés :

le conseil d'administration a reconduit les mêmes tarifs que l'an dernier pour le carnet de liaison (2 euros) ou la carte de restauration (8 euros). Il en est de même pour les livres du CDI ou les manuels scolaires.

- Atelier théâtre :

une nouvelle convention vient d'être signée avec l'association Lune et l'Autre pour la reconduction des ateliers théâtre. Leur nombre par semaine passe, cette année, de deux à trois.

- Pack SMS :

le collège va acquérir un pack de 3 000 SMS. Ces derniers seront utilisés pour prévenir les familles en cas d'absence non justifiée de leur enfant au collège.

- Une classe à la télé :

le collège a été sollicité par les producteurs de l'émission 100 % Mag qui passe en fin d'après-midi sur M6, afin de faire un reportage sur la classe sans note. C'est la classe de Mme Heno (6e 1) qui accueillera donc les caméras de M6 le jeudi 13 octobre.

Questions diverses représentants PEEP

- A la question de savoir s'il était possible que les enseignants informent davantage leurs élèves (et donc les familles) de leur présence ou non au collège lors des jours de grève (via le site internet et Toutatice), il a été répondu que le droit de grève permet à chacun d'être libre de le faire ou pas. L'établissement, lui, pourrait envoyer un courrier aux familles afin de les prévenir d'éventuelles perturbations.